



Politique salariale 2026-2027

Toulouse
le 30 mars 2026

La CFE-CGC signe l'accord

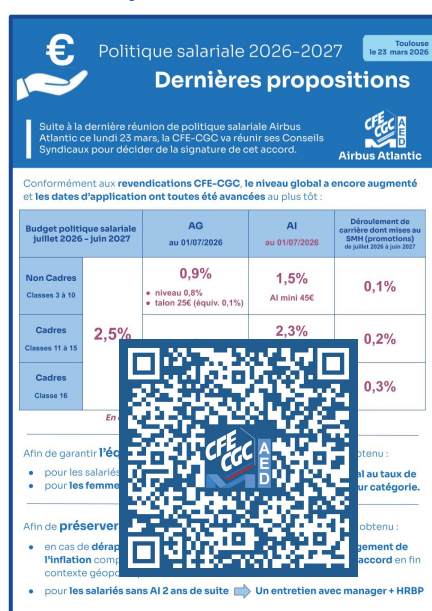
Après consultation de ses Conseils Syndicaux, la CFE-CGC a signé l'accord de politique salariale Airbus Atlantic.



Airbus Atlantic

Retrouvez le détail des dispositions de l'accord dans notre tract précédent.

cliquez / flashez :



En résumé :

- ✓ un niveau global de **2,5%**
- ✓ AI et AG en **juillet 2026**
- ✓ **équité** entre les populations (femmes, >50 ans)
- ✓ **clause de suivi** si dérapage de l'inflation
- ✓ entretien si 2 ans sans augmentation individuelle
- ✓ **transparence** sur l'utilisation du **budget mise au SMH et déroulement de carrière**
- ✓ **politique salariale simple et lisible** favorisant la **responsabilité managériale**
- ✓ rappel que le taux de distribution mini 70% et le *comparatio* ne sont que des **aides à la décision**

Attachée à la reconnaissance des techniciens et chefs d'équipe, la **CFE-CGC** regrette que sa demande d'AI mini différenciée pour ces salariés n'ait pas été soutenue par les autres parties prenantes de la négociation.

L'inflation 2025 (0,9%) est plus faible que l'inflation 2024 (1,4%), et la clause de suivi permettra de réagir à une éventuelle dérive de l'inflation 2026.

Cette politique salariale Airbus Atlantic 2026-2027 permettra donc de **reconnaître l'engagement des salariés**. Elle est **alignée sur celle de l'UES Airbus Avions** et se situe **parmi les plus hautes dans la filière aéronautique**.

Il y a tant de choses
qui nous **réunissent**



Airbus Atlantic